

Deux parents écopent d'une amende de 300 € pour avoir fait l'école à la maison

écrit par Christine Tasin | 11 janvier 2024





Nous avons tout de suite vu les buts cachés de la loi "contre le séparatisme". Sous prétexte de soustraire les enfants musulmans à l'école à la mosquée, le but était évidemment de soustraire nos enfants à une vraie école, à une école loin des territoires perdus de la République, des racailles et des gauchistes. Une vraie école qui instruit et forme des citoyens responsables.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/01/27/gi-et-si-sous-couvert-de-lutter-contre-le-separatisme-cetait-contre-les-patriotes-que-macron-legiferait/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/10/la-loi-sur-le-separatisme-nest-faite-que-pour-oublier-samuel-paty-et-taper-sur-les-resistants/>

Mardi 9 janvier, deux parents réalisant l'école à la maison pour leurs filles ont été condamnés à des amendes de 300

euros avec sursis. Ils contrevenaient aux dispositions de la loi "séparatisme" entrée en vigueur à la rentrée 2022.

Le niveau scolaire des jeunes Français est en chute libre depuis plusieurs années, les diplômes sont presque donnés, et pourtant le gouvernement fait la guerre à l'école à la maison. Depuis la rentrée 2022, la [loi "séparatisme"](#) impose aux parents qui veulent instruire leurs enfants eux-mêmes de demander l'autorisation. Avant, il suffisait de le déclarer.

Et, pour obtenir cette autorisation, il faut pouvoir justifier d'une situation bien particulière :

état de santé ou handicap de l'enfant ;

pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;

itinérance de la famille ;

situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

In fine, ces dérogations sont très rarement accordées par l'académie, selon les deux prévenus. "Notre unique préoccupation, c'est le bien-être de nos filles", a déclaré devant le tribunal la mère des trois enfants, éducatrice spécialisée. "On refuse d'être à la merci du rectorat", a ajouté le père, ingénieur en travaux publics.

Ils sont tous deux membres de l'association Enfance libre, qui rejette "un système scolaire coercitif qui cultive la compétition et l'obéissance". Une trentaine de militants de l'association s'étaient d'ailleurs rassemblés devant le tribunal pour leur apporter leur soutien.

<https://www.francesoir.fr/societe-faits-divers/deux-parents-ecope-d-une-amende-de-300eu-pour-avoir-fait-l-ecole-la-maison>